



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 janvier 2018

Préfecture de l'Yonne - Service du Conseil

08 FEV. 2018

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION N°2018-001

OBJET : Adhésion ACTES (dématérialisation de la transmission des actes)

En exercice : 20
Membres
Présents(s) : 17
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 3

Le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane GALLON à Michel DUCROUX

Le ou les membres absent(s) :

Christiane GALLON, Isabelle CAMBIER, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe THOMAS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-1 qui autorise le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2131-3 qui précise que la commune doit signer avec le représentant de l'Etat dans le département une convention de télétransmission.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Valider le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité
- Autoriser monsieur le maire à signer avec le représentant de l'Etat dans le département une convention de télétransmission pour ce transfert des actes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire
Crescent MARAULT